



Le petit guide De Montarville De A à Z

ABSENCE ET DÉPART HÂTIF : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez aviser par téléphone ou par courriel l'enseignant(e) de l'élève, le secrétariat ainsi que le service de garde si votre enfant y est inscrit, en précisant le motif de l'absence.

Secrétariat : 450-653-2411 poste 4216 / demontarville@cssp.gouv.qc.ca

Service de garde : 450-653-2411 poste 6 / garde.demontarville@cssp.gouv.qc.ca

Afin de prioriser la qualité du temps d'enseignement et de limiter les impacts négatifs sur le déroulement des activités pédagogiques en classe, il est souhaitable que les rendez-vous (médecin, dentiste, etc.) soient planifiés après les heures de classe.

Si votre enfant doit tout de même, exceptionnellement, partir plus tôt, nous vous demandons de privilégier les heures de récréation (10h25 à 10h40 et 14h30 à 14h45) ou de dîner (11h50 à 13h20) pour venir chercher votre enfant, ceci afin d'éviter de déranger la classe.

AGENDA : L'agenda est un outil de communication important. **Consultez-le tous les jours.** N'hésitez pas à y écrire les informations susceptibles d'aider l'enseignant(e).

ALIMENTATION ET ALLERGIES : En raison des enfants qui souffrent d'une ou plusieurs allergies alimentaires, aucun partage de nourriture n'est accepté entre les enfants. Si votre enfant souffre d'allergies, il est très important de nous en informer sur la fiche santé. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer pour chacun des cas. Veuillez noter que la gomme à mâcher et les boissons énergisantes sont proscrites dans l'école.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES : Conformément à la directive ministérielle, les appareils mobiles sont interdits sur les terrains, dans les aires communes et dans les corridors en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe. L'usage demeure permis en classe dans certaines circonstances exceptionnelles. ~~L'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPad, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants : lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, si l'état de santé d'un élève le requiert, si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent. L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver au vestiaire, dans son sac d'école, en tout temps.~~ En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction d'école demandera aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. ~~Cette règle pourrait être modifiée selon les directives gouvernementales.~~

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. En cas de bris ou de perte de livre, l'école facturera les effets aux parents pour permettre le remplacement de ceux-ci.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : Nous publions un Info-Parents à chaque début de mois. C'est un moyen de vous transmettre les nouvelles sur diverses facettes de la vie à l'école de votre enfant. Nous vous invitons à le lire attentivement.

COUR D'ÉCOLE : Pour des raisons de sécurité, les parents doivent rester à l'extérieur de la cour lorsqu'ils viennent chercher ou reconduire leur enfant.

DÉBARCADÈRE : En raison de la densité de la circulation sur la rue De Montarville, nous vous demandons d'utiliser uniquement la zone située sur le boulevard Seigneurial pour déposer et récupérer vos enfants.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : En cas de doute à savoir si l'école est ouverte ou fermée, consultez le site Internet ou la page Facebook du Centre de services scolaire des Patriotes : www.cssp.gouv.qc.ca ou les médias traditionnels (radio, télévision).

HORAIRE :

Primaire

Avant-midi	8h10 à 8h25	Surveillance dans la cour
	8h25 à 8h30	Entrée dans l'école
	8h30 à 10h30	Cours
	10h30 à 10h45	Récréation
	10h45 à 10h50	Entrée dans l'école
	10h50 à 11h50	Cours

Après-midi	13h15 à 13h20	Entrée dans l'école
	13h20 à 14h20	Cours
	14h20 à 14h35	Récréation
	14h35 à 14h40	Entrée dans l'école
	14h40 à 15h40	Cours

Préscolaire

Avant-midi	8h10 à 8h25	Surveillance dans la cour
	8h25 à 8h30	Entrée dans l'école
	8h30 à 11h50	Éveil et développement

Après-midi	13h15 à 13h20	Entrée dans l'école
	13h20 à 14h42	Éveil et développement

INTIMIDATION : Conformément à la loi sur l’instruction publique, l’école applique le plan de lutte contre la violence, l’intimidation et la violence à caractère sexuel. Nous vous invitons à le consulter en ligne sur le site de l’école.

MALADIE ET MÉDICAMENTS : Si votre enfant n’est pas en mesure de suivre le rythme de la classe parce qu’il est malade, l’école ne pourra le garder. Si c’est le cas, le parent est alors avisé et celui-ci doit venir le chercher. Aussi, si votre enfant a des problèmes de santé spécifiques, vous devez l’indiquer sur la fiche santé au début de l’année scolaire. Celle-ci est remise à l’infirmière de l’école pour assurer un suivi auprès du personnel concerné.

MODE DE VIE : Le guide du civisme est un outil de communication permettant aux parents de savoir si leur enfant respecte bien les règles de l’école.

OBJETS PERDUS : Nous vous recommandons fortement d’identifier tous les effets personnels de votre enfant : vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés sont facilement retrouvés.

OBJETS PERSONNELS : Les objets personnels comme les jouets, les peluches, les cartes de collection, etc. sont permis uniquement si l’enseignant (e) ou l’éducatrice le permettent à un moment déterminé et entendu d’avance. Leur utilisation est limitée au local de classe ou du service de garde, jamais à l’extérieur. Nous demandons de ne pas permettre à votre enfant d’apporter de l’argent de poche ou d’autres objets de valeur (bijoux) à l’école pour éviter les pertes, les vols, les échanges ou l’achat de biens appartenant à d’autres élèves. La responsabilité revient aux parents en cas de pertes, de vol ou de bris.

OUBLI DE MATÉRIEL : Votre enfant doit s’assurer d’avoir tout le matériel nécessaire avant de quitter la classe en fin de journée, car il n’est pas possible de retourner en classe après les heures de cours.

PERMISSION DE SORTIR : Si, pour une raison ou une autre, vous autorisez votre enfant à se rendre au domicile d’un autre élève, nous devons recevoir **votre autorisation écrite par courriel** ainsi que celle du parent de l’élève chez qui il se rendra. Veuillez prendre note qu’il est interdit à un élève de prendre un autobus autre que celui qui lui est désigné, ni de monter à bord d’un l’autobus scolaire pour se rendre chez un ami s’il n’a pas droit au transport. **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l’école seuls durant les heures de classe.**

RETARD : Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est ouvert tous les jours de l’année scolaire de 7h00 à 18h00. Pour toutes vos questions sur ce service, veuillez communiquer avec la responsable au 450-653-2411 poste 6.

SITE INTERNET : <http://demontarville.cssp.gouv.qc.ca/>

TRAITEUR : Un service de traiteur est offert pour les élèves qui dînent à l’école. Les commandes doivent se faire en ligne. Pour de plus amples détails, nous vous invitons à aller consulter leur site au [Le Lunch / Service de traiteur pour écoles - Repas santé, Dîner, Lunch](#)

URGENCE – AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école verra à donner les premiers soins à l'élève. Le secrétariat communiquera rapidement avec les parents. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES ET AUTRES ABSENCES : Si des familles décident de partir en voyage, ou de faire manquer de l'école pour une participation à un tournoi ou autres activités, les enseignants ne sont pas tenus de fournir du travail à l'élève ou de lui offrir des périodes de récupération à son retour.

VÊTEMENTS ET SOULIERS : Les élèves doivent porter des vêtements convenables à l'école et adaptés aux saisons. Les vêtements ne doivent comporter aucun message violent, sexiste ou raciste, non conforme à la mission de l'école. Ne sont pas autorisés les vêtements qui découvrent le ventre, la poitrine, la fesse et le dos. En tout temps, l'élève doit porter des souliers ou sandales qui lui permettent de courir ou de jouer de manière sécuritaire aux récréations.

VISITEURS: L'entrée de l'école est sécurisée. Vous devez sonner afin qu'on vous ouvre la porte et vous présenter au secrétariat pour vous identifier. Veuillez noter que le secrétariat est ouvert de 8h à 12h et 13h à 16 h. En dehors des heures d'ouverture, veuillez passer par la porte du service de garde (porte 7).